

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2019 COMPTE-RENDU

Le quatre juin deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Norbert LIVENAIS, Colette PERRAULT, Rémi DHOMMEAUX, Claude PAILLARD, Michelle CHARPENTIER, Anita GUÉRIN, Sophie DESMIER, Philippe TRICAUD, Lilian LEBRET, Marcel GUIOULLIER, Damien DESERT, Sonia GUIOULLIER, Nathalie COQUET, Armelle LACROIX, Sylvie ECOLE.

Étaient absents et excusés : Philippe PELLUAU, Hervé GADBIN, Sandrine COURNE, Chantal LOPEZ.

Étaient absents : Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Geneviève JUGE, Mathilin GUILLET.

Sophie DESMIER est porteur d'un pouvoir de Philippe PELLUAU.

Mme Sylvie ECOLE été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 MAI 2019

Le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2019 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 53, Rue du Général de Gaulle
- 14 Rue Neuve
- Rue Bourdais
- Rue Bourdais

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

L'intervention de Monsieur Josselin POUSSET du GAL SUD MAYENNE, portant sur les consommations énergétiques des bâtiments communaux, a été reportée au conseil municipal du 2 juillet 2019 à 20 H.

FINANCES

2019 – 075 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉ la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses

023 virement à la section d'investissement	30 544 €
--	----------

Recettes

002 Excédent de fonctionnement reporté	30 544 €
--	----------

Investissement

Dépenses

Opération 152 Travaux de voirie

2315 Installations, matériel et outillage technique	14 000 €
---	----------

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement	30 544 €
--	----------

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	109 310 €
--	-----------

1641 Emprunt	-125 854 €
--------------	------------

2019 – 076 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENEDIS – ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser la redevance d'occupation du domaine public dû par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal de son réseau d'électricité.

Le montant de la redevance à percevoir pour l'année 2019 est de 350 €.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

2019 – 077 : CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICE DE LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE LA CCPC

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Craon pour le remboursement par la Communauté de Communes des frais d'entretien effectués par les employés communaux au site des fours à chaux.

FIXE le montant 2019 à 19.59 € de l'heure par agent et à 21.50 € de l'heure la mise à disposition du matériel de broyage.

ASSOCIATIONS

2019 – 078 : SUBVENTION ECCR – COURSES CYCLISTES DES 13 et 14 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 1 995 € à l'ECCR, organisateur des courses cyclistes des 13 et 14 juillet 2019 à l'occasion de la fête communale.

PERSONNEL

2019 – 079 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 9 avril 2019,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

Vu la polyvalence de l'agent dans son poste de travail, l'agent assurant pour mission principale des fonctions administratives mais également la responsabilité du restaurant scolaire municipal à la pause méridienne et la surveillance d'un accueil périscolaire,

DECIDE :

Article 1 : Création

Le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps incomplet à raison de 29 heures hebdomadaires, est créé à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 2 : Suppression

Le grade d'adjoint administratif à temps incomplet à raison de 29 heures hebdomadaires, est supprimé à compter du 1^{er} juillet 2019.

Article 3 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 011.

Article 4 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2019.

Article 5 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

INFORMATIONS

VOIRIE :

Suite aux travaux d'aménagements de voirie, route de la Boissière, Monsieur le Maire propose de modifier quelque peu la priorité au carrefour avec la rue du Bois Pépin. Le changement consisterait au remplacement du STOP de la rue du Bois Pépin avec la route de la Boissière par un CEDER LE PASSAGE. Avant de prendre un arrêté, Monsieur le Maire a souhaité connaître l'avis des conseillers municipaux qui s'est avéré favorable à cette prise de décision.

Monsieur le Maire évoque la mise en place de pavés collés franchissables pour la réduction de la vitesse quand on arrive de la Boissière et pour guider les véhicules dans le carrefour.

C.C.A.S. :

Michelle CHARPENTIER informe que le prochain Conseil d'administration du CCAS aura lieu le mercredi 26 juin 2019 à 20 H.

FOIRE :

Il ressort un bilan très positif de cette foire. Voir pour la prochaine édition un circuit des visiteurs pour l'extérieur.

JUMELAGE :

Le voyage à KIRCHHEIM s'est très bien passé, un problème demeure, l'accueil des jeunes allemands en août prochain. Nous manquons de familles d'accueil si possible avec des jeunes du même âge que les jeunes allemands (entre 14 et 18 ans).

VOIRIE – EAUX PLUVIALES :

Mercredi 5 juin 2019, un rendez-vous est programmé pour étudier avec la Communauté de Communes du Pays de Craon le busage du fossé de la Rue P. Gémin et ce pour sécuriser les usagers de la voie. La commune supportera 50% de la dépense par un fonds de concours.

TOURNOI DE FOOTBALL – USR :

Norbert LIVENAIS informe que l'USR invite l'ensemble des conseillers municipaux au vin d'honneur le samedi 8 juin 2019 à 12h à la salle Laurent DAVY à l'occasion du tournoi régional des jeunes de football.

BULLETINS :

La distribution est programmée les 14 – 15 et 16 juin prochains.

CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE :

Josselin POUSSET nous informe que la commune bénéficiera de 22 000 € de certificat d'économie d'énergie dans le cadre des travaux d'économie d'énergie de la salle de l'Escale.

ECOLE PRIMAIRE ERNEST GUILLARD :

Colette PERRAULT informe que les conseillers municipaux sont invités à la restitution du projet « Bouge pour ta santé » des élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école Ernest Guillard, le jeudi 13 juin à 16h40, dans la cour de l'école.

13 JUILLET :

Colette PERRAULT invite les élus à s'inscrire pour les animations du 13 juillet. Elle évoque également les essais de sonorisation qui seront réalisés prochainement.

30 ANS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE :

Michelle CHARPENTIER invite les élus à s'inscrire à l'animation du 4 juillet à la résidence autonomie pour fêter les 30 ans de la structure.

NIDS DE POULES

Sophie DESMIER évoque les nids de poules dans la voirie. De l'enrobé à froid est commandé et dès sa réception, il sera fait un tour de la voirie communale pour boucher les trous.

ESPACES VERTS

Lilian LEBRET évoque le broyage des parcelles au lotissement du Maine. Sophie DESMIER la visibilité à la sortie du lotissement du Clos d'Andigné.

Monsieur le Maire informe que la taille des haies de charmilles sur la RD771 est programmée 2^{ème} quinzaine de juin.

RD771 :

Les travaux réalisés par le Conseil Départemental du 24 au 28 juin 2019 entre le rond-point de l'Ouest et la sortie de l'agglomération en allant vers Craon occasionneront l'interdiction de circuler et de stationner pendant les travaux. M. le Maire espère que 4 jours suffiront.

ARGENT DE POCHE :

Michelle CHARPENTIER informe que le planning argent de poche sera établi le 20 juin 2019.

SALLE DE L'ESCALE :

Patrick GAULTIER informe que l'appel d'offres est en cours jusqu'au 13 juin 2019.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Il est programmé le mardi 2 juillet à 20 H.